

Trois éoliennes marines flottantes du projet « Provence Grand Large », dans le golfe de Fos-sur-Mer. Guillaume Horcajuelo/EPA



# Parcs éoliens bretons : y aura-t-il des candidats ?

Pour attribuer les nouveaux parcs éoliens en mer au plus vite, le gouvernement vient de publier son cahier des charges. Avec un tarif à 100 € le MWh, les candidats pourraient ne pas se bousculer pour le flottant.

**Jean Le Borgne**

● Dans le contexte de la guerre au Moyen-Orient, le gouvernement veut accélérer l'électrification sans aggraver le déficit des finances publiques. Deux objectifs qui résument les règles du dixième appel d'offres pour l'éolien en mer (AO10). Le cahier des charges vient tout juste d'être publié ce vendredi, par la Commission de régulation de l'Énergie (CRE), dans la suite logique de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), dévoilée

début 2026.

Pour soutenir la création des onze parcs prévus dans ce nouvel appel d'offres de 10 GW, dont deux en Bretagne, au large de Belle-Ile et de la baie de Morlaix, le ministère de l'Énergie s'est fixé un plafond à ne pas dépasser : un tarif moyen pondéré de 100 euros le MWh.

## **Un risque de non-attribution pas nul mais mesuré**

À ce tarif, le ministère reconnaît que le risque de non-attribution n'est pas nul, particulièrement pour l'éolien flottant - près de la moitié de la puissance prévue à l'appel d'offres - dont la technologie récente est plus chère. « Mais on ne va pas attribuer un parc éolien à tout prix », explique l'entourage de Maud Bregeon, la ministre déléguée chargée de l'Énergie.

Le risque de non-attribution reste toutefois mesuré. D'abord parce que les 100 euros représentent un tarif moyen pondéré appliqué à l'ensemble des projets : certains parcs pourraient afficher un coût d'électricité légèrement supérieur. Pour fixer son tarif, le gouvernement s'est aussi appuyé sur son retour d'expérience des précédents appels d'offres, synonyme d'une bonne connaissance

« de la manière dont les développeurs se positionnent en termes de prix », même si les coûts de construction ont augmenté ces derniers mois

## **Pas seulement le prix**

Cette volonté de maîtrise du prix de l'énergie et des finances publiques profitera-t-elle aux turbiniéristes chinois ? Pour éviter cet écueil, le gouvernement a rajouté des critères de résilience à son appel d'offres. Si les données économiques et financières représentent 88 % de la note, le cahier des charges impose, pour six points, une empreinte carbone la plus basse possible. La limitation des composants « d'État tiers dominant », pour ne pas dire chinois, répond également aux exigences industrielles, environnementales et sociales, histoire de favoriser l'industrie européenne et, notamment, française. Une manière également de parer à l'éventualité de l'implantation d'un industriel chinois sur le territoire de l'Union européenne. Les candidats disposent de quatre mois pour déposer leur offre auprès de la CRE, qui devrait désigner les entreprises retenues en février 2027. Les mises en service sont programmées entre 2032 et 2040.